



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^{ème} séance du mardi 2 octobre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/27 de la Municipalité, du 29 juin 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Denis Corboz intitulé « Musée de l'art brut ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi deux octobre deux mil dix-huit.

Le président :



Le secrétaire :